

6 Société et Culture

Point de presse de la Conasysed

L'ordonnance sur l'avancement au mérite : la Cour constitutionnelle lève l'équivoque



Louis Patrick Mombo brandissant la décision de la Cour constitutionnelle face à la presse.



Les membres de la Conasysed ayant pris part à la rencontre.

R.H.A

Libreville/Gabon

La requête qu'avait introduite la Conasysed en vue du contrôle de constitutionnalité de l'ordonnance alors querellée a été jugée sans objet par la Haute instance juridictionnelle, dans son rendu du 8 juin dernier.

LA Convention nationale des syndicats du secteur éducation (Conasysed) a donné un point de presse, hier lundi, à l'école publique Martine Oulabou. Objet : "rendre publique la décision de la Cour consti-

tutionnelle prise le 8 juin 2016", qui n'a fait que confirmer la caducité de l'ordonnance n°0013/PR/2015 du 16 juillet 2015 portant modification et suppression de certaines dispositions de la loi n° 001/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la Fonction publique.

Ce qui ne surprend guère. Puisque la Cour constitutionnelle n'a fait que rappeler à la Conasysed que « l'ordonnance critiquée a été prise le 16 juillet 2015, soit pendant l'intersession parlementaire qui courait du 1er juillet 2015 au 31 août de la même année. Or, celle-ci (ordonnance, NDLR),

pour devenir une loi et rester en vigueur devait être ratifiée au cours de la session parlementaire ci-dessus spécifiée (septembre-décembre 2015, NDLR). D'où la caducité de cette ordonnance depuis le 1er janvier 2016 (...). En conséquence, la requête introduite par la Convention nationale des syndicats du secteur de l'éducation en vue du contrôle de constitutionnalité de l'ordonnance est sans objet», a tranché la Haute juridiction.

A ce qui se voit, il n'y a donc pas une quelconque "victoire" dans cet avis, la Cour n'ayant fait que confirmer une évidence juridique.

Pour mémoire, la Conasysed était entrée en guerre froide contre cette ordonnance à la faveur d'une grève observée du 4 au 9 février 2016, au prétexte que dans l'ordonnance querellée subsistaient plusieurs "zones d'ombre". Allusion aux dispositions de l'article 126 nouveau indiquant que "l'agent public a droit à l'avancement. C'est un passage à l'échelon, à la classe ou au grade immédiatement supérieur au sein de la même catégorie statutaire. L'avancement s'effectue exclusivement au mérite. Un décret pris sur proposition du ministre en charge de la Fonction publique fixe les modalités

d'application du présent article".

Or, aux dires du délégué national de la Conasysed, Simon Ndong Edzo, « ces dispositions violaient celles de l'article 124 de la recommandation OIT/Unesco qui prescrivent ce qui suit: aucun système de rémunération d'après le mérite ne devrait être instauré, ni appliqué, sans l'avis préalable et le consentement des organisations d'enseignants intéressés».

La décision de la Cour constitutionnelle vient ainsi mettre un terme à une cacophonie que la Conasysed aurait voulu longtemps entretenir.

Santé/Après la réouverture de la maternité de l'hôpital de la coopération sino-gabonaise de Libreville/ Trois questions au....

...Dr Isabelle Ndombi Onnas : " Nous allons tout faire pour nous démarquer "

Propos recueillis par Line Renette ALOMO

Libreville/Gabon

Le Dr Isabelle Ndombi Onnas, chef de service de la maternité de l'hôpital de la coopération sino-gabonaise de Libreville, a pris un engagement ferme, celui de tout faire pour se distinguer. Cette gynécologue précise, toutefois, que la structure qu'elle dirige ne dispose pas encore d'un bloc opératoire, mais pour le reste, elle convie les femmes à y donner la vie, la maternité étant désormais ouverte et à leur service. Entretien.

L'Union. Une maternité de plus à Libreville. Quel est son impact sur la santé de la mère et de l'enfant ?

Dr Isabelle NDOMBI ONNAS : une maternité, c'est un soulagement pour les populations et même pour le pays tout entier. Parce que, qui dit maternité, dit mère-enfant. Et, nous savons que de plus en plus un accent particulier est porté sur la mère et l'enfant. Notre pays promouvant la santé de la mère et de l'enfant, c'est-dire la réduction des décès materno-infantiles. Les femmes peuvent donc désormais venir accoucher à la maternité de l'hôpital de la coopération sino-gabonaise de Libreville. Mais il faut préciser que c'est une structure qui ne dispose pas de bloc opératoire. Il y aura ainsi une petite sélection au niveau des parturientes. Les cas particu-



Le Dr Isabelle Ndombi Onnas, chef de service de la maternité de l'hôpital de la coopération sino-gabonaise de Libreville.

liers seront référés dans les structures plus outillées, où il y a une prise en charge en soins intensifs quand le besoin se fera sentir pour certaines pathologies comme l'hypertension. Mais comme on sait que la plupart du temps l'accouchement se passe normalement, le reste des femmes peut venir chez nous, sans hésiter.

Quelle est la capacité d'accueil de votre maternité et quels seront les coûts pratiqués ?

Nous avons une capacité d'accueil de 29 lits et des salles de toutes catégories. Si vous voulez être seule dans votre chambre, c'est prévu. Si vous

voulez être avec d'autres parturientes, c'est également au programme. Nous allons aligner nos tarifs sur ceux de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). Nous sommes en train d'y travailler.

Êtes-vous certaine que ce chef-d'œuvre ne sera pas victime de certains comportements rétrogrades de notre société ?

Je pense, avec la petite expérience que j'ai, qu'il est important de procéder à une éducation de la population. Parce que si on les éduque, ensemble nous pouvons aller vers le changement. Nous avons, nous techniciens de la santé, cette responsabilité d'éduquer les populations, en leur présentant les bonnes et mauvaises attitudes, en leur montrant les conséquences. Nous leur dirons : vous êtes heureux de venir dans une structure qui est belle et propre, nous aimerions que vous pensiez à vos sœurs qui viendront accoucher ici après vous. Qu'elles trouvent les mêmes conditions d'accueil. Et, je crois que c'est jouable. Et nous pensons que ça durera et, d'ailleurs, nous y veillerons. De même pour le personnel. De plus en plus les sages-femmes s'auto-sensibilisent et nous, gynécologues, à leurs côtés, les aidons aussi. Car pour nous, c'est un plaisir d'aider les femmes. Et il faut le faire avec amour. Nous allons tout faire pour nous démarquer, surtout en cette année où notre maternité a été rouverte.

Ici et ailleurs

• **Don de sang**
Sauvez des vies, aujourd'hui !



Photo : D.R.

"Le sang, un lien universel". C'est sous ce thème que se célèbre, aujourd'hui, la Journée mondiale du donneur de sang. A Libreville, le point d'attraction sera le Centre national de transfusion sanguine (CNTS), où, parallèlement à l'opération de collecte de sang, le 1er vice-Premier ministre, en charge de la Santé et de la Prévoyance sociale, Paul Biyoghe Mba, va remettre des diplômes et des présents aux meilleurs donateurs de sang de l'année 2016.

• **Art**
Le graffiti doit ruser pour se faire accepter au Japon

Dans les couleurs vives des néons, l'architecture hétéroclite et le bourdonnement des grandes villes japonaises, le graffiti reste un intrus, une agression insensée contre les biens privés ou collectifs. Il doit ruser pour se faire accepter. "L'art de rue japonais est un peu en retard par rapport au reste de l'Asie, à l'Europe ou à l'Amérique", explique à l'AFP un de ses adeptes, Kohei Yamao, connu sous le nom de Bakibaki. "Ce n'est pas que les artistes ici n'aient pas le même talent, c'est simplement que l'environnement est inexistant".

• **Photographie**



Photo : DR

Sortez vos objectifs !

Avec la collaboration de Qualigraphic, l'agence Afrik'images organise, depuis le 30 mai dernier et ce jusqu'au 24 juin prochain, un concours national de photographie sous le thème "le visage de ma ville". Seule condition pour y être éligible : réaliser les photos au Gabon et coller à la thématique. Pour cela, les candidats doivent envoyer une série de 3 à 5 photographies à l'adresse électronique d'Afrik'images agency (info@afrikimage.com) ou effectuer un dépôt physique directement à son siège, sis à Baraka.

Rassemblés par PMM et F.S.L.